

RAPPORT SUR LES SITUATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

15 VIE
TERRESTRE



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



2 FAIM
«ZÉRO»



1 PAS
DE PAUVRETÉ



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



2020

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure. Ce rapport doit être au regard des cinq finalités du développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.
3. L'épanouissement de tous les êtres humains.
4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations.
5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La période de pandémie mondiale Covid-19 aura considérablement impacté la conduite de certains projets. Elle aura également démontré la capacité pour l'Agglomération à faire converger ses politiques publiques et les initiatives privées dans une logique de développement durable, c'est-à-dire en tenant compte des effets aux niveaux social, économique et environnemental à long terme. Dans un contexte d'urgence ou de crise, l'Agglomération s'est attelée à répondre et accompagner les entreprises et des administrés du territoire.

Le présent rapport illustre par ses champs d'interventions (ses compétences) et politiques publiques menées, comment l'Agglomération contribue aux défis nationaux, internationaux et la prise en compte des enjeux locaux, pour faire évoluer la situation du territoire en matière de développement durable.

La prise en compte de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présentée au travers du fonctionnement interne de la collectivité (gestion du patrimoine, égalité professionnelle...).

UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

La politique de développement de la France s'inscrit dans le cadre international de l'Agenda 2030 de développement durable adopté le 25 septembre 2015 par les Nations unies. Cet Agenda fixe **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** liant lutte contre la pauvreté et développement durable dans une triple dimension : économique, sociale et environnementale.

Ces 17 leviers prioritaires pour un développement soutenable constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France. Les ODD sont un langage commun international qui peut permettre de revisiter nos engagements locaux en matière de développement durable et par la même de dynamiser la démarche en donnant un nouveau prisme de lecture.

Afin de mieux appréhender les ODD, cette édition 2020 propose une double grille de présentation et donc de lecture : par les cinq finalités du développement durable et par les ODD. Le but est de réinvestir le champ du développement durable à travers un nouveau référentiel.

L'objectif est ainsi de présenter l'ensemble des ODD en les illustrant par des actions et démarches concrètes. Et donc de donner à voir la contribution des Politiques publiques menées par l'Agglomération au regard des 5 finalités du développement durable.

Bonne lecture aux administrés-ées, aux agents et à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Louis VOGEL
Le Président

Françoise LEFEBVRE
La Vice-Présidente
déléguée au Développement durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



© un.org

SOMMAIRE

I. LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

1. L'AGGLOMÉRATION SE MOBILISE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	8
1.1. La Politique en matière de Mobilités - La CAMVS œuvre pour la maîtrise des déplacements à l'échelle de l'Agglomération	9
1.2. La Politique en matière d'Habitat - La CAMVS œuvre pour l'amélioration de l'Habitat	11
1.3. La Politique d'Aménagement durable - La CAMVS oeuvre pour le développement des énergies renouvelables	13
2. L'AGGLOMÉRATION ŒUVRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	14
2.1. Politique d'aménagement en matière d'eau potable et assainissement	15
2.2. Politique d'aménagement : La GEMAPI	16
2.3. La biodiversité	17
3. L'AGGLOMÉRATION AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ	18
3.1. Le Contrat de Ville et ses actions, réduire les inégalités et favoriser l'emploi et l'insertion	18
3.2. Une politique culturelle au service de tous les habitants	23
3.3. Une politique sportive communautaire structurante et complémentaire de l'action des communes	25
4. L'AGGLOMÉRATION ŒUVRE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS	26
4.1. Le Contrat Local de Santé (CLS) pour réduire les inégalités	26
4.2. Politique en matière d'amélioration de la situation du logement et pour une qualité de vie plus sécurisée des populations	27
4.3. Le développement et la diversification de l'offre universitaire sur le territoire : Université/Enseignement supérieur	29
4.4. Projets d'aménagement urbains - Projets d'aménagement	29
5. L'AGGLOMÉRATION FAVORISE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	31
5.1. Promotion du Tourisme	31
5.2. Développement économique pour un équilibre habitat/emploi	32
II. DES ACTIONS MENÉES EN INTERNE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
1. RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	36
2. L'ECO-TEAM : ENSEMBLE POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES ET OPTIMISER NOS MOYENS D'ADAPTATION	36
III. LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	
1. LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE	40
2. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES À LA CAMVS	43

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



© un.org

LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE



I. LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

DES POLITIQUES PUBLIQUES EN ADÉQUATION AVEC LES CINQ FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE !

Dans cette partie, il s'agira de confronter les compétences de l'Agglomération avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les finalités du développement durable, afin d'évaluer en quoi les politiques publiques menées permettent d'agir en faveur d'un territoire durable.

1 L'AGGLOMÉRATION SE MOBILISE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

La **finalité 1** du développement durable vise à **lutter contre le changement climatique**. Cet objectif implique la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété des consommations d'énergies et le recours aux énergies renouvelables. Elle implique également de nouvelles stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir les effets inévitables du changement climatique déjà perceptibles pour les populations et activités vulnérables.



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a défini sa stratégie air-énergie-climat au travers de son **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET). Cet outil de planification constitue la pierre angulaire de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le PCAET de l'Agglomération a été adopté par le Conseil communautaire le 23 janvier 2017. Le plan d'actions a été co-construit avec les communes de la CAMVS et les partenaires et acteurs du territoire. Il est composé de 10 objectifs structurés autour de 3 axes stratégiques correspondant aux 3 échelles d'intervention de l'Agglomération :

- **Axe 1** : Collectivité exemplaire : Promouvoir et développer un patrimoine sobre et efficace, mieux consommer et limiter la production de déchets et améliorer la mobilité des agents,
- **Axe 2** : Vers un territoire durable : Aménager durablement le territoire, inciter à la rénovation et la construction d'un habitat durable, promouvoir une mobilité durable, améliorer le mix énergétique,
- **Axe 3** : Concertation avec les parties prenantes : prolonger l'action de l'Agglomération vis-à-vis de ses délégataires, accompagner les acteurs du territoire et amplifier, animer et évaluer le PCAET.

Le Conseil communautaire du 25 novembre 2019 a approuvé l'engagement de l'Agglomération dans la **démarche Cit'ergie** ; un label de « bonne conduite » pour les

territoires engagés dans la transition énergétique. Il récompense pour 4 années le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Après avoir été désignée lauréate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CITEC (Citergie et Économie Circulaire) organisé par l'ADEME mi-2020 et avoir missionné un prestataire fin 2020 pour l'accompagner, la Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre ce processus sur l'année 2021.

En contribuant à la réalisation du bilan à mi-parcours du PCAET, la démarche Cit'ergie permettra d'actualiser la stratégie de l'Agglomération en faveur de la lutte et de l'adaptation au changement climatique ainsi qu'en matière de pollution de l'air, de partager plus largement ses axes d'intervention avec les acteurs du territoire et de dynamiser sa mise en œuvre.

La mise en œuvre du PCAET se traduit dans les politiques publiques illustrées ci-après.

1.1. LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS - LA CAMVS ŒUVRE POUR LA MAÎTRISE DES DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

LA POLITIQUE MOBILITÉ

L'organisation des services de la Mobilité pour le territoire concernent les transports collectifs urbains et non urbains, réguliers ou à la demande, le développement des modes actifs et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, autopartage, ...), l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements. Elle peut également concerner l'organisation des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine en cas d'inadaptation de l'offre privée.

L'Agglomération œuvre pour développer une politique de mobilité permettant d'encourager l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

À ce titre, et à travers ses compétences, la CAMVS :

- Contribue au développement du réseau de transport urbain, afin d'adapter l'offre de transport aux besoins et à l'évolution du territoire.
- Réalise la mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau de bus, en lieu et place des communes.
- Élabore et met en œuvre un Plan Local de Déplacements, afin d'organiser localement les actions et projets en faveur d'une mobilité durable.
- Développe l'usage du vélo, par le biais de l'aménagement d'infrastructures cyclables, telles que définies dans le Schéma Directeur des Liaisons Douces, ainsi que par le développement de services autour du vélo.
- Pilote des études de mobilités permettant d'apporter une vision prospective de la mobilité sur le territoire.
- Contribue aux études et projets structurants de mobilité (pôle d'échanges multimodal de Melun, Tzen 2).

Développement d'une politique en faveur des déplacements cyclables

Cible ODD : 11.6_Impact environnemental



Dans le cadre de ses compétences en matière de création et entretien de liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire, l'Agglomération Melun Val de Seine a révisé en 2018 son Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD). Ce dernier vise à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs », en reliant les communes de l'Agglomération entre-elles et en desservant les principaux pôles générateurs de déplacements.

La CAMVS développe ainsi un réseau de liaisons douces structurantes pour préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglomération : l'objectif est de réaliser 58 km de linéaire cyclable d'ici 2023.

Une nouvelle liaison douce pour mener les cyclistes de Melun aux portes du château de Vaux-le-Vicomte, en toute sécurité

Le développement des liaisons douces, comprend notamment les travaux de la coulée verte piétonne et cyclable vers le château de Vaux-le-Vicomte, ainsi que son prolongement vers Montereau-sur-le-Jard via Saint-Germain-Laxis, ou encore la réalisation d'aménagements permettant d'améliorer la continuité des itinéraires, sur la base du programme issu du Schéma Directeur des Liaisons Douces.

Lancement des services de la Vélostation en gare de Melun

La **vélostation Melivélo**, qui a ouvert ses portes en février 2020, propose de louer des vélos, classiques ou à assistance électrique (et même des vélos enfants) pour la durée de son choix. L'agence de location est implantée à proximité

de la gare, au 2 rue Daubigny, à Melun. Le dispositif propose la location de vélos mais aussi du petit entretien de vélos et un service de conciergerie.



CHIFFRES CLÉS

MELIBUS

18 lignes de bus régulières (Melibus) et 13 lignes scolaires. **2 lignes** de Transport à la Demande. **91 véhicules** dont **9 autobus articulés hybrides**.

2,5 millions de km parcourus par les lignes Melibus, en 2020 contre 3,9 millions de Km normalement. Une baisse de 36 % sur la même période par rapport à l'année dernière.

5 307 485 validations à fin octobre (- 39,3 % par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire). **Mobilité douce** : 75,6 km de liaisons douces.

Melivélo : 45 Vélos à assistance électrique / 50 vélos standards / 5 vélos pour enfant / des équipements de protection et accessoires (remorques, casques).

191 réservations depuis mars 2020 (arrêté au 30/11/2020)

1.2. LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'HABITAT : LA CAMVS ŒUVRE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En matière d'Habitat, la CAMVS est compétente en matière de :

- Politique du logement.
- Actions et aides financières en faveur du logement social.
- Actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti.

Ainsi pour l'**amélioration du parc d'habitat privé**, l'Agglomération œuvre via :

- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Melun.
- L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) du centre-ville de Melun.
- Le dispositif « Mon Plan Rénov' » : aides financières aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la rénovation thermique.
- L'opération programmée pour la résidence Espace à Le Mée-sur-Seine.
- L'opération programmée pour la résidence Plein Ciel à Le Mée-sur-Seine.
- L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « copropriétés dégradées » dite « multi-sites », à l'échelle du territoire de la Communauté.
- Le dispositif opérationnel de traitement de la copropriété, sise au 15, rue Gaillardon à Melun.

FOCUS SUR DES ACTIONS

RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

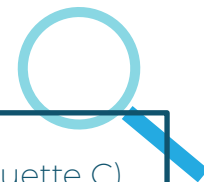
Cible ODD : 7.3_Efficacité énergétique



La résidence Espace

Le Plan de Sauvegarde de la résidence Espace à Le Mée-sur-Seine a été signé le 25 juin 2018. Cette copropriété dégradée de 98 logements va faire l'objet grâce à ce dispositif d'une **rénovation thermique** complète qui permettra de réduire les charges de chauffage très élevées des copropriétaires et de remettre à niveau leurs logements. Au cœur des Courtilleiraies, cette copropriété est le dernier immeuble non rénové de l'allée de la Gare. Sa réhabilitation permettra la **revalorisation du patrimoine privé du quartier**.

Ce projet représente 3,3 millions d'euros de travaux pour lequel la CAMVS apporte une subvention de 200 100 € (ANAH 900 000 €, Région 620 000 €, Ville 300 000 €, Fonds Européen 1 000 000 € avec un reste à charge de 235 000 €).



L'économie d'énergie attendue en fin d'opération est fixée à 40 % (passage à l'étiquette C). Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2020 et seront terminés à l'issue du premier trimestre 2021.



Le Tripode de Plein Ciel

L'année 2019 a permis de finaliser l'étude pré-opérationnelle et d'engager la procédure de plan de sauvegarde. L'année 2020 a vu le plan de sauvegarde entrer dans sa phase opérationnelle avec le lancement des travaux d'urgence et la désignation d'un opérateur de suivi-animation. L'arrêté préfectoral et la convention du Plan de sauvegarde ont été signés.

Les travaux d'urgence relatif à la sécurité ont démarré en fin d'année.

L'OPAH RU du centre-ville de Melun

Cible ODD : 11.1_Accès au logement décent

Cible ODD : 11.a_Développement territorial



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain est une action inscrite dans le Plan « Action Cœur de Ville » qui vise la requalification de l'habitat du centre-ville de Melun. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2020. L'objectif de rénovation est de 30 copropriétés dégradées et les logements potentiellement indignes du centre de l'agglomération (environ 500 identifiés).

CHIFFRES CLÉS

675 000 € pour le financement des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre du dispositif « Mon Plan Rénov' » (dont 74 000 € de fonds propre de la CAMVS - Nov. 2020).

Le financement de la rénovation de **35 logements individuels** sur l'ensemble de la CAMVS (31 % de gain énergétique moyen).

Le Tripode de Plein Ciel, 1M€ pour le financement **des travaux d'urgence** relatifs à la sécurité des habitants (les escaliers de secours métalliques et les passerelles de circulation).

1.3. POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE - LA CAMVS ŒUVRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cible ODD : 7.2_Énergies renouvelables

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



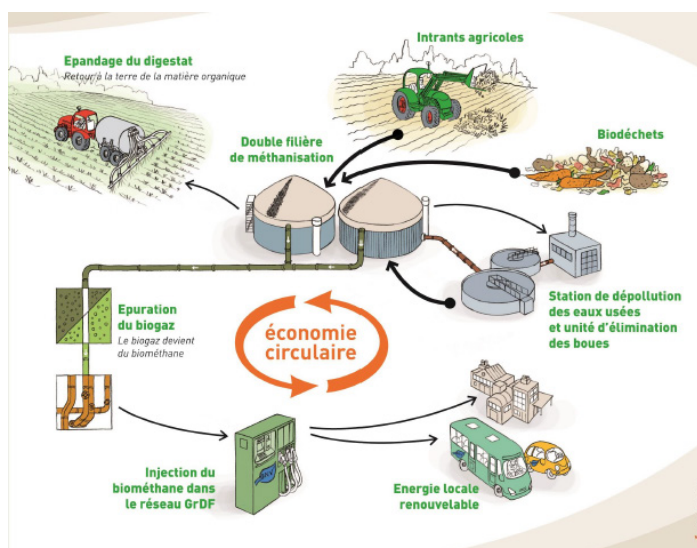
L'Agglomération s'est engagée dans son Plan Climat Air Energie Territorial à œuvrer pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire :

• **Le projet de méthanisation Bi-Métha 77**, c'est la construction d'une **unité de méthanisation** sur la commune de Dammarie-lès-Lys. Ce projet soutenu par l'Agglomération qui est actionnaire de la société d'économie mixte créée pour sa réalisation permettra de produire du bio-méthane à partir des déchets agricoles et des boues des stations d'épuration.

Les travaux de construction devraient démarrer en 2022 pour une mise en service, exploitation, injection du biométhane dans le réseau de gaz de ville en 2023.



© camvs



© ensemble 77

2017

Études préalables.
Dossier de Consultation des Entreprises.
Acquisition du terrain.
Pré-études réglementaires.

2018

Acquisition foncière.
Cahier des charges

2019/
2022

Choix opérateur.
Engagement bancaire.
Dossier réglementaire.
Construction.

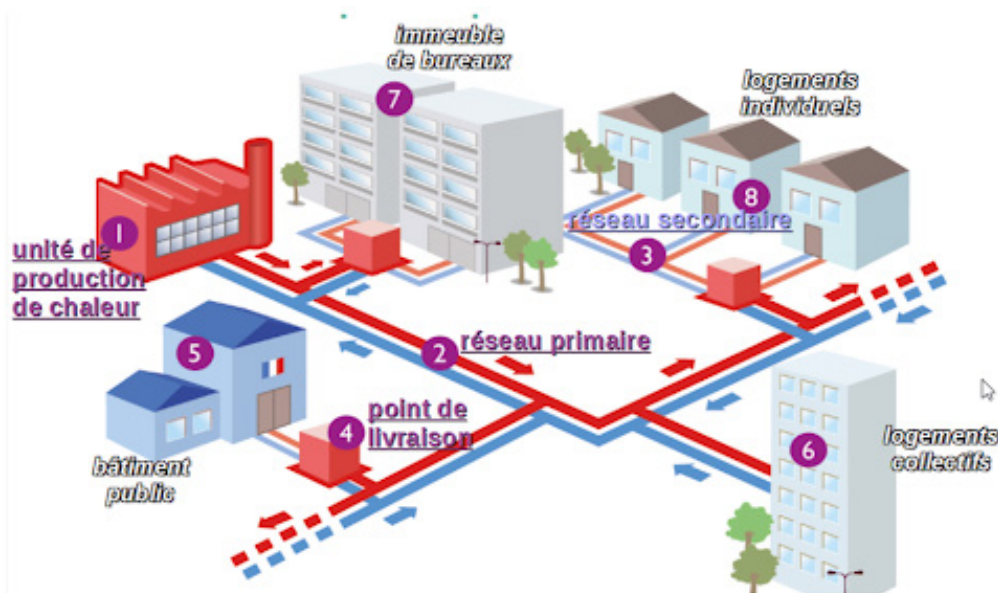
2023

Mise en service.

· L'élaboration du **schéma directeur des réseaux de chaleur** du territoire de Melun Val de Seine devra permettre d'identifier, à l'horizon 2030 et 2050, les potentiels d'optimisation, d'interconnexion et de développement des réseaux de chaleur existants, de création de nouveaux réseaux de chaleur, dans une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération et de mobilisation de nouvelles technologies. Lancée en novembre 2019, les conclusions de cette étude seront connues fin du premier trimestre 2021.

- Engagement de l'Agglomération pour le remplacement de la flotte de véhicules de collecte des ordures ménagères du Smitom-Lombric pour l'**usage de véhicules roulant au Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV).

La station de ravitaillement en GNV devrait être opérationnelle en septembre 2021.



Source : CEREME - qu'est qu'un réseau de chaleur ?

2

L'AGGLOMÉRATION ŒUVRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La **deuxième finalité** du développement durable prône la **préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles**. Effectivement, la biosphère constitue une infrastructure écologique apportant aux sociétés humaines de multiples biens et services indispensables contribuant à leur survie.

Or la biodiversité, l'eau, l'air, les sols se dégradent, alors que ces ressources naturelles ne sont pas infinies : ce constat de rareté implique de préserver la diversité biologique par une gestion raisonnée des milieux naturels et des ressources pour protéger les grands équilibres écologiques à l'œuvre sur la planète, et préserver in fine notre cadre de vie.



L'agglomération œuvre pour la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles au travers de sa :

- Politique en matière d'eau potable et assainissement.
- Participation financière à l'action de l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France.

2.1. POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

Cible ODD 6_6.1 Accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable et 6.3_Qualité de l'eau et 6.4_Gestion durable des ressources en eau



L'année 2020 est marquée par la **prise de compétence « eau potable » au 1^{er} janvier par la CAMVS**. L'Agglomération s'est substituée aux communes dans la production et la distribution d'eau potable ainsi que dans sa gestion patrimoniale. Ainsi, l'Agglomération a lancé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les 20 communes, afin de passer d'une logique curative à une logique préventive et poser les bases d'une gestion patrimoniale dont le but est de réduire les pertes d'eau et de sécuriser la ressource en eau.

Le SDAEP a pour objectifs principaux de :

- Améliorer la connaissance du patrimoine eau potable,
- Projeter un état futur des consommations et productions sur le périmètre,
- Établir un plan pluriannuel de travaux,
- Définir la part intercommunale du tarif de l'eau associée aux investissements prévus.
- Élaborer le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

FOCUS SUR UNE ACTION

Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Montaigny

Les investigations menées sur l'ensemble des réseaux transférés à la CAMVS ont permis de mettre en évidence certaines défaillances pour lesquelles des interventions à court/moyen termes sont nécessaires parmi lesquelles, deux des réservoirs de Montaigny à Melun. Il s'agit d'ouvrages de stockage d'une capacité totale de 4 000 m³. Ils ont pour fonction l'alimentation en eau de la ville de Melun, du Nord du territoire de Melun Val de Seine, ainsi que d'une partie des communes de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Sur le plan technique, ces réservoirs permettent également de réguler les étages de pression conjointement avec le réservoir de Chérisy à Vaux-le-Pénil.

Les réservoirs jouent donc un rôle important pour le développement urbain de la ville de Melun mais également pour celui de la ZAC du Tertre de Montereau à Montereau-sur-le-Jard (dont le réseau sera prochainement rétrocédé à la CAMVS). Une fois les diagnostics géotechnique et structural des réservoirs de Montaigny achevés, d'ici début d'année 2021, il sera possible d'envisager les travaux les plus adaptés afin de retrouver la capacité de stockage optimale.

CHIFFRES CLÉS

610 km de réseaux.

8 ouvrages de reprise et surpression.

15 ouvrages de stockage.

24 000 m³ de stockage.

41 850 m³ d'eau potable produits par jour en moyenne.

L'ASSAINISSEMENT

ODD6_6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



La compétence assainissement consiste à collecter et traiter les eaux usées ainsi que les eaux pluviales produites et à contrôler les installations d'assainissement autonomes. Dans ce cadre, le service assainissement de la CAMVS assure notamment, l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement (études et travaux), le suivi de l'exploitation du réseau (qui fait l'objet de délégations de service public), le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

L'étude portant sur l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine se poursuit. Elle devra permettre de définir une politique générale à court, moyen et long termes en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales adaptée au contexte intercommunal.

Le schéma directeur d'assainissement vise plusieurs objectifs :

- La projection du développement urbain ;
- L'optimisation du fonctionnement des réseaux incluant les différents ouvrages ;
- L'optimisation du fonctionnement des ouvrages de traitement ;
- L'amélioration du taux de collecte ;
- La réduction des apports parasites dans le réseau d'eaux usées ;
- La réduction des rejets d'eaux usées au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales ;
- La diminution de l'impact des eaux de ruissellement sur le milieu naturel ;
- La réduction du risque d'inondation ;
- La réalisation d'un zonage communal d'assainissement des eaux usées et pluviales.

2.2. POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT : LA GEMAPI

Cible ODD : 11.b_Politiques intégrées pour des territoires résilients

La compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** », plus souvent dite « compétence GEMAPI » a été transférée à l'Agglomération Melun Val de Seine depuis le 1^{er} janvier 2018. Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont :



- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des zones humides.

La CAMVS a confié l'exercice de cette compétence à 4 syndicats présents sur le territoire :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières, de Cycle de l'Eau (SIARCE).
- Syndicat Mixte des Quatre Vallées de la Brie (SM4VB).
- Syndicat Mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare aux Évées et de leurs Affluents (SEMEA).
- Syndicat Mixte pour l'assainissement et la gestion du bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

Le SM4VB a lancé son Schéma Directeur en 2020. Cette étude vise à définir une programmation de travaux à l'horizon 2022 pour lutter contre les inondations de l'Almont.

Le SEMEA quant à lui, a lancé une mission de maîtrise d'œuvre de restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de la rivière École (aval du pont SNCF pour les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-Le-Roi).

FOCUS SUR UNE ACTION

Le Schéma directeur d'aménagement et de valorisation des berges de Seine

Cette étude portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), basé à Corbeil-Essonnes, a été lancée en 2019.

En 2020, sur la base de la définition de partis pris d'aménagement et d'intervention sur les berges et ses abords, le travail a été de concevoir un programme d'actions pluriannuel corrélant l'ensemble des enjeux afférents aux berges de Seine à savoir : l'état des berges face au risque d'inondation et d'érosion, l'écologie fonctionnelle, le paysage, le cheminement, le tourisme et les loisirs.

Ce programme d'actions sera finalisé et soumis à validation en 2021.

2.3. LA BIODIVERSITÉ

Un partenariat pour préserver et développer la « Ceinture Verte » de l'agglomération

Cible ODD : 15.1_Préservation des écosystèmes
Cible ODD : 11.7_Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs



L'Agence des Espaces Verts (AEV) met en œuvre la politique « Verte » de la Région d'Île-de-France à l'échelle francilienne.

Ainsi, un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) a été instauré par la Région Île-de-France sur les massifs boisés de Rougeau et Bréviande.

La propriété régionale, en cumulé sur le territoire de la CAMVS, compte près de 704,5 hectares, soit 48 % de la surface du PRIF.

Le PRIF s'étend sur les communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Le Mée-sur-Seine, Seine-Port, Voisenon et étendu récemment sur la commune de Maincy.

Le PRIF de Rougeau-Bréviande, présente, en effet, une certaine singularité puisqu'il participe de la « Ceinture Verte » de l'agglomération Melunaise et ainsi, de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de ce territoire, situé aux portes de Fontainebleau et de la Réserve de Biosphère.

C'est pourquoi, la CAMVS dispose d'une convention de partenariat pluriannuelle depuis de nombreuses années avec l'AEV, dans le cadre de sa compétence en matière de participation financière aux études, aménagements et entretien des espaces boisés régionaux. Ce dispositif a permis de protéger et de valoriser les écosystèmes de ce territoire, identifiés comme remarquables et d'en permettre l'accessibilité au public dans des conditions respectueuses des milieux.

La CAMVS contribue aux frais de fonctionnement du PRIF de Rougeau-Bréviande, à hauteur de **149 000 €/an**.

3

L'AGGLOMÉRATION AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ

Finalité 3 : La cohésion sociale suppose de **recréer** ou de **renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires**. Lutter contre les inégalités doit aussi permettre d'assurer un juste partage des richesses à la base du vivre ensemble.



3.1. LE CONTRAT DE VILLE ET SES ACTIONS : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION

La compétence Politique de la Ville est mise en œuvre à travers un Contrat de Ville qui fixe des priorités sur des thèmes tels que : La prévention de la délinquance et la sécurité ; l'éducation ; la santé, l'emploi, le logement ; le développement économique.

Ce Contrat traite aussi les questions d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et celles liées à la jeunesse. Il est le document cadre qui fixe les objectifs à atteindre pour les quartiers dits « prioritaires ». Toutefois, les actions ou leurs bénéficiaires vont bien au-delà de ces quartiers.

Le premier Contrat de Ville 2015-2020 de l'Agglomération a été signé le 30 juin 2015. Son pilotage a été confié à la CAMVS.

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR TOUS

Cible ODD : 4.5_Egalité des chances



Le Programme de Réussite Éducative intercommunal Melun Val de Seine

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération met en œuvre un Programme de Réussite Éducative (PRE) intercommunal.

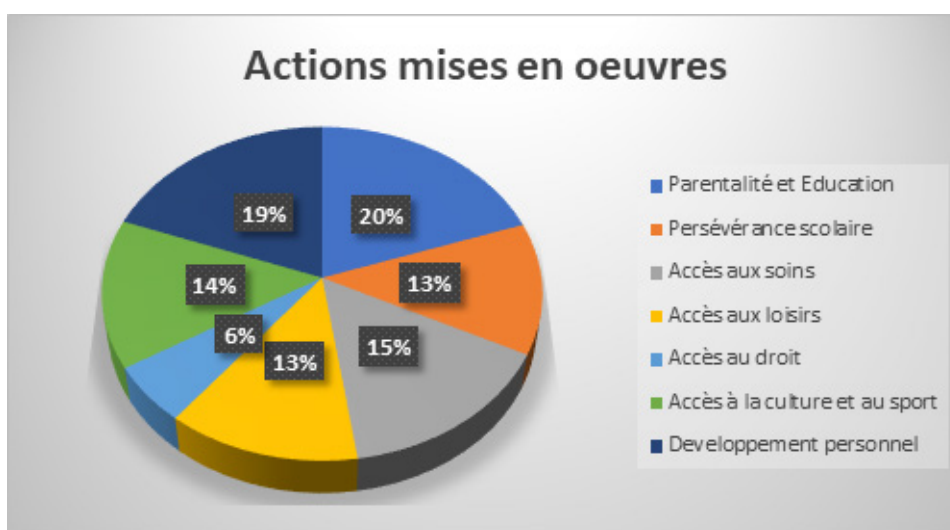
Le PRE s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 18 ans, habitant un quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire. Son objectif est d'intervenir auprès des enfants et des jeunes en situation de fragilité et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Le PRE permet de proposer un accompagnement personnalisé des enfants et des jeunes qui présentent des fragilités éducatives, sociales, scolaires ou de santé ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Les actions mises en œuvre dans le cadre des parcours personnalisés sont à chaque fois adaptées à la situation de l'enfant : médiation familiale, aide aux devoirs individualisés, accès aux soins, accès à la culture et aux loisirs...

La CAMVS assure le pilotage du programme. Elle dispose d'une équipe de Réussite Éducative composée d'un coordonnateur et de six référentes de parcours basées dans les communes (deux à Melun, deux à Dammarie-lès-Lys et deux à Le Mée-sur-Seine) qui coordonnent les actions mises en œuvre auprès des enfants bénéficiant de ce programme.

Le PRE a concerné en 2020 près de 440 enfants et jeunes, de l'école maternelle jusqu'au lycée.



Répartition des actions mises en œuvre dans le cadre du PRE au 31/12/2020

Le Plan de Persévérance Scolaire Melun Val de Seine

Dans le cadre du Plan de Persévérance Scolaire (PPS), le PRE a été étendu aux jeunes de 16 à 18 ans des quartiers en Politique de la Ville de Melun Val de Seine, afin de renforcer la prévention du décrochage scolaire sur cette tranche d'âge.

Le Plan de Persévérance Scolaire mis en place avec le concours des services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne, de l'État (CGET), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 77) et de l'Union Européenne (dans le cadre du dispositif ITI) vise à renforcer l'accompagnement des collégiens et des lycéens en situation de décrochage scolaire et plus globalement de la Réussite Éducative à travers :

- Un dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de leur collège ou de leur lycée,
- Un accompagnement spécifique des élèves de 16 à 18 ans, en voie de décrochage ou en situation de fragilité sur le plan éducatif, psychologique, social, familial.

Ce Plan de Persévérance Scolaire s'appuie sur des pratiques préexistantes sur le territoire mais il aura également vocation à permettre des expérimentations et des innovations en matière éducative. Les résultats de cette recherche évaluative permettront de déterminer les suites à donner au projet, à l'issue des deux années scolaires de mise en œuvre.

2020 a été marquée par l'entrée dans la deuxième phase du PPS qui élargit le périmètre d'action en desservant tous les établissements du territoire communautaire (tout en conservant 50 % des effectifs en Quartiers Politique de la Ville).

CHIFFRES CLÉS

190 collégiens et lycéens de 11 à 18 ans scolarisés en Réseau d'Éducation.

Expérimentation d'Alternative Suspension :

Objectif année scolaire 2018-2019 : 60 jeunes : 67 jeunes bénéficiaires.

Objectif année scolaire 2019-2020 : 70 jeunes : 53 jeunes bénéficiaires.

PRE 16/18 ans :

Objectif année scolaire 2018-2019, 30 jeunes : 24 jeunes

Objectifs année scolaire 2019-2020, 30 jeunes : 10 nouveaux jeunes (janvier à mars) et 20 en file active.

La Cité Éducative Melun Val de Seine



Le dispositif « Cité Éducative », orchestré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), contribue à lutter contre les inégalités socio-économiques qui touchent les jeunes les plus modestes et à les accompagner de leur plus jeune âge jusqu'à leur insertion professionnelle. Le Plateau de Corbeil/Plein Ciel a été labellisé en juillet 2019 « Cité Éducative » pour le territoire de Melun Val de Seine. Ce programme a pour ambition de :

- Redonner confiance et reconnaissance au système éducatif pour les parents, les jeunes et les professionnels,
- Conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative
- Et ouvrir le champ des possibles.

Pour agir au cœur du quartier « Cité Éducative » Plateau de Corbeil/Plein Ciel, un lieu d'accueil mobile : Le Bus de la Réussite Éducative. En se déplaçant au plus proche des habitants, le Bus permettra de toucher un certain nombre de familles qui ne fréquentent pas habituellement les structures sociales ou institutionnelles du territoire. Plus précisément :

- Les parents dont les enfants sont accompagnés par le PRE.
- Les parents souvent éloignés des institutions du territoire.
- Tous les parents et les adultes qui souhaitent bénéficier d'un soutien ponctuel, de conseils et/ou d'informations.



Éducation à l'environnement et développement durable

Cible ODD : 4.7_Éducation pour le développement durable



Et toi, tu fais quoi pour le climat ? : L'appel à projets pour les jeunes



L'Agglomération a décidé d'accompagner l'engagement citoyen des jeunes dans le domaine du développement durable en lançant l'appel à projets « Et toi, tu fais quoi pour le climat ? ».

Les lauréats : 4 jeunes voisenonais (collégiens au moment de la candidature) avec leur projet de ruches connectées à Voisenon. Une action concrète pour le climat et l'équilibre des écosystèmes, en utilisant les nouvelles technologies dans l'apiculture.

Avec le soutien financier de l'Agglomération, ils ont conçu un système de télétransmission pour assurer la télésurveillance des ruches. Ceci permettra à l'apiculteur partenaire de suivre à distance le poids des ruches ainsi que sa température interne et donc son emmiellement. Le dispositif sera mis en place et suivi du printemps à l'automne 2021.

Watty à l'école



L'objectif est de sensibiliser les enfants pour leur permettre d'apprendre à économiser l'eau et l'énergie et d'être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille. Ce programme est notamment composé d'ateliers thématiques réalisés en classe par l'association Terre Avenir ou encore d'un suivi des consommations des bâtiments scolaires durant l'année. 10 classes réparties dans 5 écoles au sein de 4 communes du territoire se sont lancées dans ce dispositif.



Pour garantir la continuité et la finalisation du programme Watty sur l'année scolaire 2019-2020, les animations en présentiel ont été remplacées par des animations numériques, « Watty à l'école numérique ». Au programme : des vidéos où les élèves retrouvent leurs animateurs, et des jeux interactifs (textes à trous, mots mêlés, memory, quizz...).

Fin 2020, pour la 2^{ème} année de mise en œuvre, des animations en présentiel réalisées dans le respect du protocole sanitaire ont pu reprendre afin de compléter l'apport pédagogique du dispositif.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

La Communauté d'Agglomération intervient dans la Politique de la Ville et, dans ce cadre, a pour ambition de déployer des moyens adaptés aux besoins économiques et sociaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Training Center 4.0 : un centre de formation dédié aux métiers de l'aéronautique à Paris Villaroche

Ce centre de formation dédié aux métiers en tension de l'aéronautique a été inauguré à Montereau-sur-le-Jard, sur le site de Paris-Villaroche en avril 2019.

Ce centre de formation professionnelle, porté par le SYndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche (SYMPAV), à l'initiative des entreprises, doit permettre de répondre au mieux aux besoins de recrutement des entreprises du secteur.

Ces formations sont destinées en priorité aux demandeurs d'emploi et aux jeunes inactifs d'Île-de-France, sans limite d'âge et sans sélection préalable. Le SYMPAV accompagnera au final **350 bénéficiaires sur les trois années du projet**.

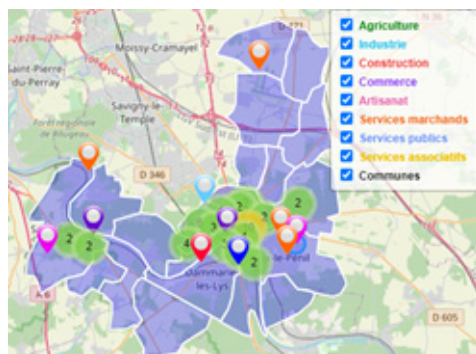
« Un métier près de chez moi »



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en partenariat avec les communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le MEDEF et la Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine souhaite favoriser l'emploi sur le territoire grâce au dispositif « Un métier près de chez moi ».

Cette plateforme permet aux habitants du territoire, et notamment les plus jeunes :

- d'effectuer une demande de «stage découverte»,
- d'obtenir des informations sur un métier ou un secteur,
- de découvrir les entreprises de Melun Val de Seine qui s'impliquent auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.



Ce dispositif est accessible sur le site <https://www.unmetierpresdechezmoi.fr/camvs> (120 à 300 consultations selon les mois) et, à l'octobre 2020, 61 établissements (dont 38 sociétés privées) ont adhéré au dispositif.

Devenir Aides-Soignants - Préparation au concours et formation Aide-Soignant

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) – rattaché au Groupe Hospitalier Sud Île de France porte le projet « Devenir Aides-Soignants pour les personnes en situation de précarité ». L'objectif est d'augmenter les effectifs aides-soignants disponibles sur le territoire de Melun Val de Seine.

Au total 90 participants sont bénéficiaires du dispositif sur 3 ans et demi via deux parcours complémentaires de formation préqualifiant et qualifiant. D'une part, l'Institut propose de préparer aux épreuves d'admission à la formation aide-soignant deux groupes de 15 à 20 personnes en situation de précarité (un en 2018-2019 et un en 2019-2020). D'autre part, il propose d'assurer la formation préparant au Diplôme d'État d'Aides-Soignants (DEAS) de l'ensemble de ces personnes reçues au concours.

Toutes ces actions de formation visent un public en situation de précarité : demandeurs d'emploi et inactifs peu ou pas qualifiés. Ce projet permet ainsi d'accompagner vers la qualification et l'emploi d'un public qui, par son statut, ne bénéficie pas en l'état actuel du soutien financier de la Région Île-de-France. Ce projet bénéficie de financements européens dans le cadre du dispositif Investissement Territorial Intégré de l'Agglomération.

ENCOURAGER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS AVEC LE CENTRE D'AFFAIRES « L'ATELIER »



Ce dispositif existe sur le territoire depuis 2018, grâce au concours de l'Union Européenne. Il était déjà déployé à Melun et à Dammarie-lès-Lys. En 2020, **un nouveau Centre d'affaires a été implanté à Le Mée-sur-Seine.**

L'Atelier propose aux porteurs de projet et aux entrepreneurs du territoire de travailler dans un cadre propice pour le lancement, l'implantation et le développement de leur entreprise. Grâce à ce dispositif unique d'accueil, d'accompagnement expert ainsi qu'à la mise à disposition d'un espace de travail, l'Atelier contribue au développement économique de Melun Val de Seine.

QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2018, au moins **257 porteurs de projet et chefs d'entreprises** ont été accompagnés et 50 entreprises créées.

- **200 porteurs de projets** accompagnés en 2018-2019.
- Déjà **105 porteurs de projets** en 2020 (malgré la crise du Covid !).
- **51 % des 105 derniers porteurs** de projets sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.

3.2. UNE POLITIQUE CULTURELLE AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS

La CAMVS a placé la musique au cœur de sa politique culturelle, investissant les champs de la diffusion, de la sensibilisation, de la formation et de l'information. Aujourd'hui, elle joue un rôle moteur, sur son territoire, dans la diffusion des musiques classiques et actuelles et dans la sensibilisation et la conquête d'un nouveau public.



La CAMVS mène également une action de sensibilisation à la culture auprès des jeunes, et en particulier des lycéens, à travers la découverte des musiques actuelles et classique, de la littérature et du cinéma. Elle œuvre également pour promouvoir l'offre culturelle développée sur son territoire :

- Édition de la plaquette de saison unique, le préprogramme, le portail culturel « Culturetvous », les réseaux sociaux et la billetterie informatisée en réseau.
- La CAMVS verse une aide financière aux équipements culturels communaux à rayonnement intercommunal : la médiathèque de Melun, la ludothèque de Vaux-le-Pénil, et les conservatoires et écoles de musique de danse et de théâtre de : Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-le-Roi.
- Organise des événements en faveur de la promotion de la jeune scène locale « Les musiques actuelles ».
- Organise des manifestations culturelles au profit des communes : Ciné plein air.



Apporter la culture au plus près de tous les habitants avec La Micro-Folie Melun Val de Seine

La Micro-Folie est une plate-forme culturelle numérique qui offre plus de 1 000 chefs-d'œuvre, en partenariat avec Le Louvre, le Musée Picasso, le Grand Palais, etc.

Ce Musée numérique est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant...



À l'aube de son premier anniversaire, la Micro-Folie Melun Val de Seine rencontre déjà un véritable plébiscite.

Malgré les périodes de confinement, cet outil culturel, pédagogique et ludique au service du territoire a rempli ses missions **de rendre accessible la culture au plus grand nombre.**

La Micro-Folie Melun Val de Seine est :

- en « **résidence** » à la médiathèque L'Astrolabe de Melun. Les visiteurs peuvent bénéficier des 5 collections proposées par le Musée de La Villette . Plus de **1 200 visiteurs à ce jour.**

- en « **itinérance** » dans des structures de proximité (M.J.C. Le Chaudron à Le Mée-sur-Seine) ou au sein d'établissements culturels du territoire pendant les vacances scolaires ou à l'occasion d'événements liés à la programmation du lieu d'accueil (festival 1^{ères} bobines à la Ferme des Jeux de Vaux-le-Pénil, réouverture de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine à l'Espace Saint-Jean de Melun, ...). Plusieurs itinérances au sein d'établissements scolaires (collèges) lors du second confinement.



Des médiations ont été proposées en ligne pour égayer le quotidien lors du premier confinement et garder le lien avec les visiteurs. Cette initiative a été proposée en version présenteielle et en ligne tout au long de l'été : 1 semaine - 1 thématique - 1 cahier de médiation/ accompagnement ludique et pédagogique selon les tranches d'âges et un volet exploratoire « pour aller plus loin ».

Cette démarche s'est poursuivie lors du second confinement, à l'aide de médiations filmées et réalisées au cours de l'été, en partenariat avec la Micro-Folie de Saint-Raphaël.



3.3. UNE POLITIQUE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE STRUCTURANTE ET COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTION DES COMMUNES

Convaincue que le sport peut contribuer au renforcement de l'identité du territoire et de la santé de ses habitants, l'Agglomération Melun Val de Seine soutient les actions qui prennent en compte cet enjeu d'attractivité et de valorisation.

Elle adapte ainsi ses aides au gré des besoins : soutien aux équipements sportifs, aides aux équipes de niveau national et aux athlètes de haut niveau, réhabilitation d'équipements... et participe à l'animation sportive sur le territoire.

FOCUS SUR DES ACTIONS

Réhabilitation des complexes sportifs multisports

Au 1^{er} septembre 2020, 19 projets répartis sur 10 communes ont déjà été financés pour près de 3 millions d'euros.

L'intégralité de l'enveloppe inscrite à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements pour ce programme a ainsi été attribuée, confirmant l'intérêt de ce dispositif par les communes.

Le sport pour tous

Durant les mois de juillet et août, la Communauté d'Agglomération organise des stages sportifs sur 8 semaines, à destination des 6-17 ans.

Ce dispositif intitulé « Sport Passion » permet une initiation à des activités sportives variées comme l'athlétisme, les sports de raquettes, les activités gymnique et artistique, les sports de ballon, les initiations aux arts martiaux, la natation ou encore le patinage.



Initiation à l'escrime dans les écoles

Parmi ses interventions sportives, la CAMVS dispose d'un Contrat d'objectifs pluriannuel avec le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine (CEMVS).



Outre le soutien aux escrimeurs de haut niveau, ce partenariat vise également la découverte de cette discipline par le plus grand nombre via les interventions du club dans les établissements scolaires de l'agglomération. Cela concerne 80 classes des écoles primaires du territoire, mobilisant ainsi environ 2 000 élèves.

Cette année, Sport Passion a été annulé en raison de la crise sanitaire. En revanche, les interventions scolaires d'initiation à l'escrime ont continué, à l'exception de la période du premier confinement.

Finalité 4 : permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires.



Les politiques culturelle et sportive de la CAMVS répondent également à cette finalité car elles permettent l'accès à une production culturelle de qualité et à des pratiques sportives et des loisirs adaptés à tous.

4.1. LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Cible ODD : 3.4_Maladies non transmissibles (prévention mortalité prématurée, promotion santé mentale et bien être)



Prévention, promotion de la santé, accès aux soins... le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 23 mars 2017 par la CAMVS, l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Groupe Hospitalier de Melun, fixe les objectifs et les priorités en matière de santé pour les prochaines années. Il vise **à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et notamment à renforcer l'offre de soins sur l'agglomération.**

Sa mise en œuvre permet d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants, de développer l'interconnaissance entre les acteurs médicosociaux et éducatifs et enfin permettre l'accompagnement médicosocial et la formalisation de partenariats.

Locaux et institutionnels déploient la dynamique santé sous forme de programmation d'actions de prévention santé. Ces actions sont proposées soit par les communes, soit initiées par la CAMVS qui s'appuie sur les services municipaux (Centres sociaux, services enfance, jeunesse, seniors, CCAS...) pour les déployer.

Les thématiques abordées s'appuient sur les orientations du Programme Régional de Santé.

Des actions santé qui sont regroupées sous deux entités :

- « En Forme dans nos quartiers » à destination des publics « familles » des quartiers « Politique de la Ville » en priorité ;
- « Santé des jeunes – prévention des risques » à destination des 8 à 25 ans.



Coordonner la lutte contre la précarité alimentaire : Alim'Activ



L'épidémie du COVID19 a révélé encore plus l'impact des déterminants socio-environnementaux sur les inégalités de santé... Le groupe régional d'appui de l'ARS à la réduction des inégalités en santé liées au déconfinement a identifié les « chantiers de prévention » qui doivent être explorés à l'échelle locale parmi lesquels : **Limitier l'impact de la crise sur la précarité alimentaire.**

Conjointement avec l'UTEP (Unité de l'Education Thérapeutique pour le Patient), la CAMVS a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt Alim'Activ : **Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale**, de l'Agence nouvelle des solidarités actives.



Il s'agit d'une démarche formation-action qui permettra, à un agent de l'UTEP et un agent de la CAMVS, de bénéficier, entre autres, « d'apports méthodologiques pour mener une démarche de coordination des acteurs impliqués dans cette lutte ; rejoindre une communauté d'échange de pratiques et rencontrer un réseau ; donner une impulsion forte pour faire avancer la démarche d'animation sur le territoire ». À l'issue des 4 jours de formation débutés en novembre 2020, le tandem CAMVS/UTEP œuvrera pour coordonner les acteurs de l'aide alimentaire et l'accès à l'alimentation sur le territoire.

4.2. POLITIQUE EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DU LOGEMENT ET POUR UNE QUALITÉ DE VIE PLUS SÉCURE DES POPULATIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Cible ODD : 16.3_Etat de droit et accès à la justice



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été mis en place au dernier trimestre 2016. Sa mission est de contribuer à la sécurité des habitants en apportant des solutions concrètes et efficaces et coordonner la circulation des informations entre les différents acteurs du territoire concernés.

Le CISPD a pour fonction de définir des objectifs stratégiques entre ces acteurs, de veiller à une cohérence dans les actions à mener et d'établir des priorités.

La Police Intercommunale des Transports

Créée en 2019, la Police Intercommunale des Transports, constituée de cinq agents chargés de la sécurité des lignes de bus et des points d'arrêt du territoire, vient renforcer les équipes déjà présentes sur le terrain. Inscrite dans un continuum du dispositif de sûreté existant, cette Police intercommunale des transports contribuera à lutter efficacement contre l'insécurité, le vandalisme et les actes malveillants, dans les transports.

Elle pacifie les transports en communs. Pendant les confinements, sa mission s'est axée sur le contrôle des attestations et appréhension des auteurs de délits dans les transports. En moins d'un an d'activité, elle a réalisé plus de 130 interpellations. Plus les transports sont pacifiés, plus le public est enclin à prendre les transports en commun.

L'Agglomération s'engage pour lutter contre les violences conjugales à Melun Val de Seine

Cible ODD : 5.2_Violence et exploitation



La CAMVS, la Préfecture de Seine-et-Marne, le Ministère de la Justice, l'Éducation Nationale, le Département de Seine-et-Marne et le Groupe Hospitalier Sud Île-de-France ont signé en 2019 un Contrat Intercommunal de mobilisation et de coordination sur les Violences Sexistes et Sexuelles.

Il s'agit d'un des axes majeurs du CISP. Au travers de cet engagement, les acteurs unissent leurs forces pour lutter contre les violences, dont celles commises au sein du couple, en favorisant la prévention, la prise en charge, la répression et la réparation. À ce titre, un réseau contribuant au repérage précoce des personnes persécutées sera mis en place au sein du CISP, pour optimiser l'accompagnement des victimes et leur entourage.

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « Équilibre social de l'Habitat », la Communauté intervient sur la construction de logements (Financement et coordination de la réalisation de logements dans le secteur public et coordination de la programmation/production de logements privés), sur l'amélioration de l'habitat privé, le nouveau Programme de Rénovation Urbaine, le logement des jeunes, l'hébergement d'urgence et temporaire et les gens du voyage.

FOCUS SUR UNE ACTION

Élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'année 2020 a été marquée par le lancement de l'élaboration du nouveau PLH pour la période 2021-2026.

Cet outil d'intervention global en matière d'habitat définit pour 6 ans les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH comprendra :

- Un diagnostic qui comportera notamment une analyse de l'offre foncière, un repérage des situations d'habitat indigne et des copropriétés dégradées.
- Un document d'orientations qui énonce les objectifs stratégiques.
- Un programme d'actions avec les objectifs quantitatifs et qualitatifs détaillés jusqu'au l'échelle infra-communale.

L'objectif est d'avoir un PLH exutoire dès janvier 2022.

CHIFFRES CLÉS

207 logements sociaux financés pour un montant de 1 610 650 € dont 873 150 € sur les fonds délégués de l'État et 737 500 € sur les fonds propres de l'Agglomération.

4.3. LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE UNIVERSITAIRE SUR LE TERRITOIRE : UNIVERSITÉ/ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

© UPEC - Melun

Dans le champ de l'enseignement supérieur, la Communauté participe :

- Aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements universitaires implantés sur le territoire communautaire ;
- Au développement de structures universitaires nouvelles.



L'Université Paris Est-Créteil (UPEC) a ouvert une première année commune des études de santé (PACES), plus communément appelée « première année de médecine » pour la rentrée 2019-2020 à Melun. Implantée au 51, avenue Thiers, face à la Gare de Melun, la PACES accueille les étudiants, dans des locaux de plus de 1 500 m², entièrement rénovés par la Communauté d'Agglomération. Pour permettre la continuité pédagogique à tous les étudiants de Panthéon-Assas-Paris II antenne de Melun, une trentaine ordinateurs portables ont été fournis aux étudiants en situation précaire.

À la croisée du savoir et du lien social, l'Université Inter-Âges (UIA) Melun Val de Seine propose de nombreuses activités - cours, ateliers, conférences - à tous ceux qui souhaitent apprendre, découvrir ou approfondir leurs connaissances, sans conditions d'âge et de niveau d'études. Elle cultive particulièrement les activités intergénérationnelles et conviviales afin de lutter contre l'isolement.

4.4. POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT – PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAINS

En matière d'aménagement et d'urbanisme, la Communauté est compétente pour :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le suivi, en qualité de personne publique associée, des Plans Locaux d'Urbanisme des communes et de tout document d'urbanisme.
- La Création et réalisation d'opérations d'aménagement reconnues d'intérêt communautaire. le secteur de le Gare de Melun a été déclaré d'intérêt communautaire. Les actions en cours sur ce secteur sont pour l'instant circonscrites au foncier ferroviaire qui accueillait l'ancienne halle SERNAM.

L'aménagement du Quartier Centre Gare est en étroite interaction avec le projet de Pôle d'Échanges Multimodal en fin d'étude sous la conduite d'Île-de-France Mobilités.

Dans l'objectif d'agir concrètement en faveur du « Zéro Artificialisation Nette » sur le territoire, l'Agglomération mène par ailleurs, des études pour déterminer la faisabilité de renouvellement de friches urbaines en partenariat avec les communes concernées. Enfin, elle intervient de par la loi, aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial pour délivrer un avis sur les demandes d'autorisation d'exploitation de surfaces commerciales de plus de 1 000 m² déposées sur son territoire.

RENOUVELLEMENT DES FRICHES AU SEIN DU TERRITOIRE RESTRUCTURATION ET REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Cible ODD : 11.b_Politiques intégrées pour des territoires résilients



L'objectif est d'assurer un **renouvellement de la ville** sur elle-même au profit de l'activité économique et de l'emploi, pour améliorer la qualité de vie au travail, en proposant une véritable vie de quartier économique et en réintégrant la nature en ville dans ces espaces très imperméabilisés.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a amorcé un travail de **restructuration de Zones d'Activités Économiques (ZAE) en reconquérant des espaces de friches inexploitées ou sous-occupées.**

Il s'agit d'accompagner un changement de paradigme au sein des ZAE de l'Agglomération, permettant la mise en œuvre d'une stratégie économique au service de l'emploi et compatible avec les enjeux de **planification urbaine et d'aménagement durable.**

Cette démarche est avant tout au service d'une qualité de vie au quotidien. Elle vise à renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises mais également pour leurs salariés. L'objectif est de maintenir l'emploi dans les zones d'activités, en particulier dans le domaine industriel et de la transformation en complémentarité des filières d'excellence du territoire que sont l'aéronautique et l'innovation alimentaire.

FOCUS SUR DES ACTIONS

Les sites identifiés et potentiels sont :

- La ZAE de Vaux-le-Pénil : la CAMVS a été lauréate à un AMI régional « Reconquête des friches franciliennes ».
- Le site de l'ancienne usine LEROY à Saint Fargeau-Ponthierry : des études préalables sont en cours dans un cadre de coopération avec la commune et par le biais d'une convention Intervention foncière avec l'Établissement Public foncier d'Île-de-France (EPFIF).
- Le secteur économique la Croix Blanche à Pringy qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la convention stratégique signée en 2019 avec l'EPFIF et sur laquelle des réflexions de reconversion foncière se sont engagées.
- La ZAE Saint-Nicolas à Rubelles et Melun faisant l'objet d'un état des lieux en cours et d'une convention d'Intervention foncière avec l'EPFIF sur la partie melunaise.

L'AGGLOMÉRATION FAVORISE DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Finalité 5 : C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre.

Dans cette partie, les actions menées par la CAMVS favorisent le développement d'un territoire équilibré et répond ainsi à cette dernière finalité.

Acteur incontournable du développement économique du territoire, la CAMVS assure l'accueil et l'accompagnement des entreprises, le développement et le soutien de ses filières économiques, notamment grâce à la création d'une offre foncière et immobilière répondant aux besoins des entreprises. L'Agglomération a également en charge le développement de l'attractivité du territoire via sa compétence Tourisme.



5.1. PROMOTION DU TOURISME

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine exerce la compétence tourisme pour ses 20 communes membres dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique du territoire et de mieux accueillir les visiteurs.

L'Office de Tourisme Melun Val de Seine porte l'engagement du territoire en matière de valorisation de ses atouts touristiques. Une étude visant à définir la stratégie de développement touristique de l'Agglomération a été lancée en 2019.

Le diagnostic du territoire mené en 2019 a mis en exergue les enjeux et leviers d'actions :

- **Une nature et un terroir à faire parcourir** : permettre l'accès aux espaces naturels et villages du territoire pour des promenades de mise au vert à 25 minutes de Paris.
- **Des patrimoines à valoriser** : Il s'agira de valoriser les patrimoines existants, de les faire découvrir aux habitants comme aux touristes, de raconter la riche histoire locale.
- **Un hébergement à assurer** : Il s'agira de permettre aux courts séjours de trouver des hébergements adaptés sur le territoire.

- **Une différenciation à trouver et à prouver.**



SOMMAIRE

Les numéros et les couleurs correspondent à la page et la partie où vous trouverez une activité dans le guide.
Le picto correspond aux visites organisées par l'Office de Tourisme Melun Val de Seine.

DÉCOUVRIR 6

VISITER 12

S'ÉCHAPPER 26

SAVOIRER 52

SÉJOURNER 58

FÊTER 62

PARTICIPER 64

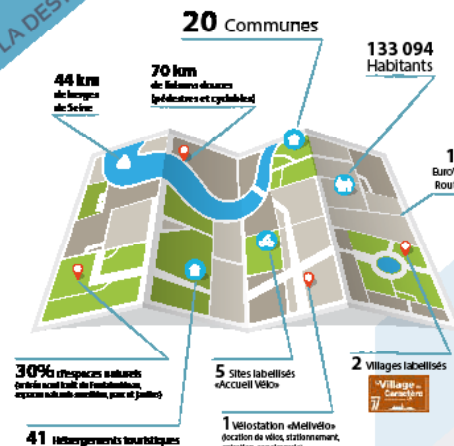
UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE 68

DÉCOUVRIR

LA DESTINATION

DESTINATION Melun Val de Seine

en quelques chiffres



Extraits du magazine « Destination Melun Val de Seine »

FOCUS SUR UNE ACTION

Le Plan de Paysage du Val d'Ancœur, une démarche volontaire et participative pour la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager

Cible ODD : 11.4_Préservation du patrimoine
Cible ODD : 15.1_Préservation des écosystèmes



Le Plan de paysage a pour visée de préparer et anticiper une augmentation de fréquentation de loisirs et touristique d'une vallée classée dans le respect de son identité et de ses caractéristiques paysagères.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont associées pour élaborer un Plan de Paysage et ainsi révéler les atouts du Val d'Ancœur. Une opportunité pour la protection et la mise en valeur d'un patrimoine paysager et culturel. Cette démarche volontaire invite les acteurs locaux à repenser l'aménagement et le mode d'occupation de leur territoire. Il s'agit de remettre au cœur du processus ce qui en fait l'originalité et l'identité.

Le Plan de Paysage permet :

- d'impliquer les habitants dans un projet de territoire ;
- de renforcer l'attractivité du territoire ;
- d'améliorer le cadre de vie ;
- de favoriser la résilience et de répondre aux enjeux de transition écologique.

Depuis le lancement du projet en 2018, il a été procédé à :

- un diagnostic du périmètre d'étude qui comprend 11 villes et villages,
- à la définition des objectifs de qualité paysagère et le fléchage des premières actions d'impulsion.

La finalisation de l'étude se fera au 1^{er} semestre 2021 par l'élaboration du programme d'actions.

5.2. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UN ÉQUILIBRE HABITAT/EMPLOI

La CAMVS intervient en faveur du développement économique du territoire à travers différents leviers : le développement des parcs d'activités communautaires (études, création, aménagement, entretien et gestion), le développement et le soutien aux filières économiques, l'accueil et l'accompagnement des entreprises, l'animation du tissu économique (rencontres avec les entreprises, organisation d'événements) et la promotion du territoire.



FOCUS SUR DES ACTIONS

Un guichet unique, pour accompagner les entreprises face à la crise sanitaire

Cible ODD : 9.c_Accès aux technologies de l'information et de la communication

La CAMVS a mis en place, au 1^{er} avril 2020, le guichet unique permettant de proposer un accompagnement à l'ensemble des entreprises de son territoire et les aider à faire face à la crise sanitaire.

La société BTMI conseils a été missionnée pour animer ce guichet unique. Son rôle : informer les chefs d'entreprises sur les différentes mesures existantes. Une veille permettait d'actualiser les informations liées aux nouvelles mesures et dispositions mises en place.

Lors du premier confinement, l'accompagnement du guichet unique a bénéficié à 27 entrepreneurs qui emploient 33 salariés. Le guichet unique a été réactivé pour le second confinement.



L'Agglomération contribue au Fonds Résilience



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a décidé de contribuer au Fonds Résilience créé par la Région Île-de-France, la Banque des Territoires et les collectivités pour venir en aide aux entreprises de 0 à 20 salariés de son territoire les plus fragilisées par l'épidémie du Covid 19.

Ainsi, 124 000 € de fonds propres de la CAMVS ont été apportés dans le Fonds Résilience. Il permet ainsi d'offrir des solutions de financement aux TPE, micro-entreprises, associations et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.



DÉVELOPPER L'INNOVATION PAR DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

Avec son partenaire, le pôle de compétitivité Vitagora, la CAMVS souhaite mettre l'innovation alimentaire au service du développement du territoire et de la compétitivité des acteurs locaux. Des actions sont mises en place pour :

- **Favoriser l'implantation, le développement et le succès des entreprises de la filière**, et plus particulièrement des TPE/PME françaises et internationales, avec la possibilité d'offrir des infrastructures dédiées sur des sites majeurs : le parc d'activités Vaux-le-Pénil / Melun Val de Seine, le quartier Saint-Louis à Dammarie-lès-Lys,
- **Accroître la compétitivité par l'innovation et la formation** : stimuler la création d'activités économiques, favoriser la professionnalisation de la filière.
- **Renforcer et animer la filière** : développer un portefeuille équilibré de TPE / PME couvrant les entreprises à fort potentiel ainsi que le parcours d'enseignement supérieur, faciliter les relations interprofessionnelles.

L'Agglomération souhaite donner une orientation à ce partenariat avec une dimension d'agriculture urbaine et péri-urbaine.

Le **pôle aéronautique Paris Villaroche Aeronautics & Technology Park** est le 2^e pôle d'Île-de-France après le Bourget. Structuré autour de la présence du groupe SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ce pôle de 7 000 emplois accueille, grâce à ses opportunités foncières (60 ha) et à une politique de développement ambitieuse (développement de l'aviation d'affaires sur l'aérodrome, services aux entreprises...), de nouvelles entreprises qui travaillent en lien et avec le groupe SAFRAN.

Le **partenariat avec le pôle de compétitivité AsTech** permet des réflexions en lien avec l'industrie du futur. Le pôle finance 27 projets de Recherche & Développement pour un total de 150 M€. Parallèlement au soutien de l'innovation, le pôle développe également un programme Perform'aero destiné à aider les PME à se développer et à s'unir pour travailler de concert avec les grands constructeurs.

DES ACTIONS MENÉES EN INTERNE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

15 VIE
TERRESTRE



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



2 FAIM
«ZÉRO»



1 PAS
DE PAUVRETÉ



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



II. DES ACTIONS MENÉES EN INTERNE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Les bâtiments universitaires PANTHÉON-ASSAS MELUN, propriétés de l'Agglomération, ont fait l'objet de travaux de rénovation en vue de réduire leur consommation énergétique, améliorer le confort et les mettre en accessibilité. Après une phase de rénovation intérieure, les travaux se poursuivent depuis 2018 selon une programmation annuelle pour l'isolation thermique des murs et le changement d'éclairage par un éclairage LED moins énergivore.

La première année de médecine est Implantée au 51, avenue Thiers, face à la Gare de Melun, dans des locaux de plus de 1 500 m² entièrement rénovés par la Communauté d'Agglomération. Ils accueillent des étudiants depuis la rentrée 2019.

Le nouveau bâtiment du siège de la Communauté a été inauguré en 2019. Ce dernier aura permis d'offrir un meilleur cadre de travail notamment aux agents qui étaient dans des bâtiments modulaires énergivores.



De plus, une partie du bâtiment existant accueille des partenaires clefs en matière de développement économiques à savoir : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (CCI). En matière d'aménagement du territoire, la SPL Melun Val de Seine Aménagement est également hébergée au sein du bâtiment en faveur d'un travail optimisé avec les services de l'Agglomération. Le siège de l'Agglomération dispose d'un emplacement optimum en étant à moins de 10 minutes à pieds de la Gare de Melun.

Son parc de stationnement accueille en outre 6 emplacements avec bornes de recharge pour véhicules électriques qui équipent désormais une partie de la flotte de véhicules de l'Agglomération. Des vélos, dont certains à assistance électrique, complètent également la flotte des moyens de déplacements mis à disposition des agents.

2 L'ÉCO-TEAM : ENSEMBLE POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES ET OPTIMISER NOS MOYENS D'ADAPTATION

L'ECO-TEAM est le « Club développement durable » de la CAMVS. Il est composé d'une équipe d'agents volontaires. L'objectif est de rassembler les « bonnes volontés » pour agir par des projets concrets au sein de l'Agglomération et devenir une Administration exemplaire. L'ECO-TEAM est composée d'une dizaine de membres.

Quelques actions mises en place et animées par l'ECO-TEAM :

- Mise en place d'un composteur sur le site de la CAMVS permettant ainsi la collecte et la valorisation des déchets provenant des repas du midi.

- Distribution de verres en verre, puis d'une gourde réutilisable (Gobi) à chaque agent afin de limiter la consommation des gobelets jetables.
- Fabrication de cahiers de brouillons à partir de papiers déjà utilisés.
- Initiation des agents à l'utilisation des vélos électriques pour leur déplacement professionnel de courte distance.
- Organisation de Collectes solidaires pendant la Semaine Européenne de la réduction des déchets.
- Ateliers de sensibilisation : les éco-gestes au tri des déchets, fabrication de produits d'entretien écologiques, mobilité durable.
- Installation d'un bac potager et d'un hôtel à insectes.
- Le Biblio Troc, l'occasion d'échanger des livres toute l'année et en toute liberté.
- Le Brico Troc, faciliter l'emprunt d'outils de bricolage, jardinage.
- Communication en interne sur le tri du papier.
- Commande groupée de produits fermiers locaux.



Kit de bienvenue de l'agent : une gourde réutilisable (Gobi), un cahier confectionné à partir des impressions recto.



Installation d'un hôtel à insectes et d'un bac potager réalisés et offerts par la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Robert Doisneau de Dammarie-lès-Lys en 2018.



© Collecte solidaire



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (2019) : animation de sensibilisation au tri anti-gaspi, des agents.



« La matinée Écolo Économe », organisée dans le cadre la Semaine Européenne de la Mobilité en 2018.

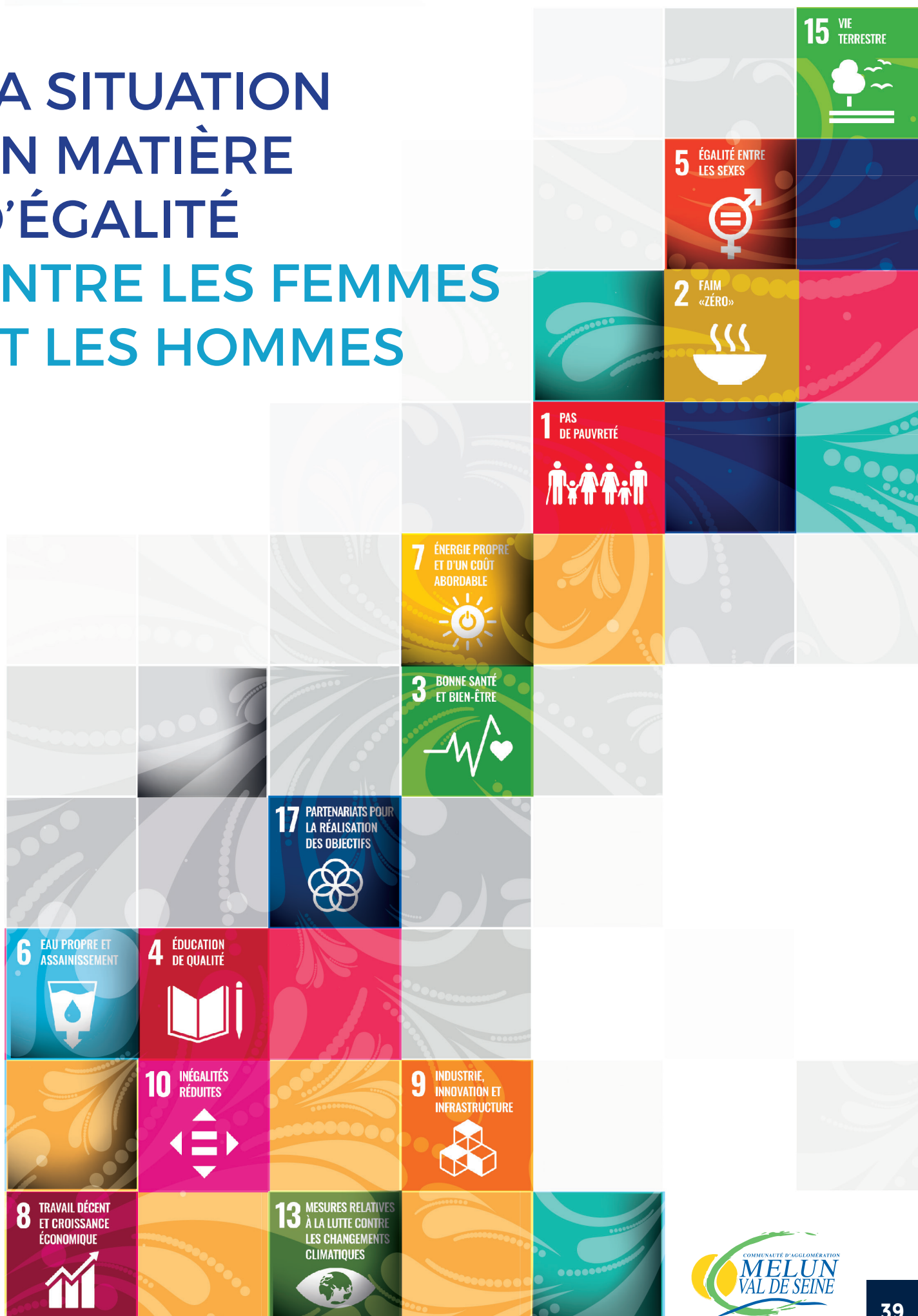
Les participants ont pu s'informer et tester dans une ambiance conviviale les modes de déplacement urbains alternatifs proposés : vélo électrique, trottinette électrique, gyropode, hoverboard, etc.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



© un.org

LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



III. LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, dans son article 61, prévoit que le rapport soit présenté préalablement aux débats sur le projet de budget sans nécessiter de débat ni de vote.

Le cas échéant, une délibération permet toutefois d'attester de la bonne présentation de celui-ci. Ses dispositions sont codifiées aux articles L.2311-1-2 (communes et EPCI de plus de 20 000 habitants), L.3311-3 (départements) et L.4311-1-1 (régions) du Code général des collectivités territoriales.

Ce chapitre présente en :

- Première partie, un état des lieux des données socio-démographiques du territoire de Melun Val de Seine,
- Seconde partie, des données relatives aux ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



1 LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Population par sexe et âge en 2017	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes
0 à 14 ans	14374	22,8 %	13945	20,5 %
15 à 29 ans	12422	19,7 %	12981	19,1 %
30 à 44 ans	12890	20,4 %	13464	19,8 %
45 à 59 ans	12174	19,3 %	12619	18,6 %
60 à 74 ans	7858	12,5 %	9111	13,4 %
75 à 89 ans	3112	4,9 %	4864	7,2 %
90 ans ou plus	279	0,4 %	895	1,3 %
0 à 19 ans	18777	29,8 %	18160	26,8 %
20 à 64 ans	36204	57,4 %	38412	56,6 %
65 ans ou plus	8127	12,9 %	11306	16,7 %
Ensemble	63109	100 %	67879	100 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

La population par sexe et âge en Île-de-France suit sensiblement la même répartition que le territoire de Melun Val de Seine.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Hommes CAMVS	Femmes CAMVS	Part des Femmes CAMVS	Hommes IDF	Femmes IDF	Part des Femmes IDF
Agriculteurs exploitants	37	24	39 %	4 250	1 684	28 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 976	737	27 %	231 229	82 191	26 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 079	3 995	40 %	978 630	774 619	44 %
Professions intermédiaires	7 585	8 855	54 %	694 279	872 080	56 %
Employés	5 567	13 938	71 %	499 007	1 125 986	69 %
Ouvriers	10 293	2 394	19 %	692 075	152 758	18 %
Retraités	9 462	12 696	57 %	839 334	1 071 786	56 %
Autres personnes sans activité professionnelle	7 657	11 305	60 %	726 428	1 049 807	59 %
Ensemble	48 656	53 944	53 %	4 665 232	5 130 911	52 %

Source : Insee, RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

La population de plus de 15 ans par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle Île-de-France suit sensiblement la même répartition que le territoire de Melun val de Seine hormis pour les cadres et les agriculteurs. Les femmes cadres sont sous représentées sur Melun Val de Seine par rapport à l'Île-de-France (40 % contre 44 % en IDF). À contrario, les agricultrices sont surreprésentées sur Melun Val de Seine.

ACTIVITÉ ET EMPLOI

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe en 2017

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population	83 236	40 608	42 627
Actifs	62 185	31 640	30 544
Taux d'activité en %	74,7 %	77,9%	71,7 %
Actifs ayant un emploi	53 411	27 476	25 935
Taux d'emploi en %	64,2 %	67,7%	60,8 %

Source : Insee, RP2017 exploitation principale.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans	CAMVS	IDF
Nombre de chômeurs	8 774	766 592
Taux de chômage en %	14,1	12,5
Taux de chômage des hommes en %	13,5	12,2
Taux de chômage des femmes en %	15,1	12,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,5	51

Source : Insee, RP2017 exploitation principale.

Que ce soit en Île-de-France ou sur Melun Val de Seine, le chômage chez les femmes est plus élevé que celui chez les hommes. Cependant, depuis 2007, il progresse moins vite en Île-de-France (+ 1,7 % en 10 ans, + 3 % sur Melun Val de Seine).

Emplois selon le secteur d'activité	Nombre CAMVS	% CAMVS	Part des femmes en % CAMVS	Nombre IDF	%IDF	Part des femmes en % IDF
Agriculture	73	0,1 %	28,2 %	11 303	0,2 %	30,3 %
Industrie	4 752	9,4 %	33,2 %	423 301	7,4 %	33,7 %
Construction	3 022	6,0 %	9,5 %	292 775	5,1 %	14,0 %
Commerce, transports, services divers	21 028	41,6 %	46,2 %	3 429 544	59,8 %	44,6 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	21 712	42,9 %	70,1 %	1 574 848	27,5 %	67,1 %
Ensemble	50 587	100,0 %	53,0 %	5 731 771	100,0 %	48,4 %

Source : Insee, RP2017 exploitation principale ; exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

À Melun Val de Seine, l'offre d'emplois chez les femmes est supérieure à celle des hommes (contrairement au territoire Francilien). Quel que soit le territoire, le taux de féminisation est élevé dans le secteur d'activité administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2017	Nombre	%	Part des femmes en %
Ensemble	53 996	100,0 %	48,5 %
Salariés	49 483	91,6 %	49,6 %
Non-salariés	4 514	8,4 %	36,4 %

Source : Insee, RP2017 exploitation principale

Près d'un actif en emploi sur deux est une femme. Néanmoins près de 2 dirigeants sur 3 sont des hommes. 21,2 % des femmes salariées travaillent à temps partiel (contre 7,1 % des hommes salariés). Les données à l'échelle régionale sont semblables.

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2017	CAMVS			IDF		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10	9,7	10,2	10,5	10,2	10,8
De 26 à 50 ans	14,2	13,4	14,7	18	16,6	19
Plus de 50 ans	18	15,4	19,6	22,7	18,7	25,5

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales et déclarations sociales nominatives. Fichiers salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2020.

Quel que soit la tranche d'âge ou la catégorie socioprofessionnelle, le salaire net horaire moyen chez les femmes est inférieur à celui des hommes. Cette disparité demeure moindre sur Melun Val de Seine par rapport à l'Île-de-France. L'écart Francilien est accentué par Paris.

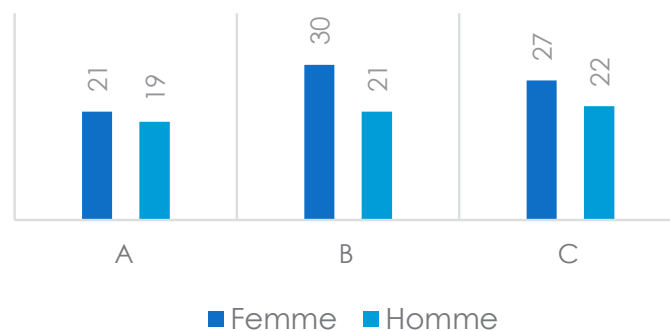
L'organisation interne de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est présentée sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

EFFECTIFS PHYSIQUES

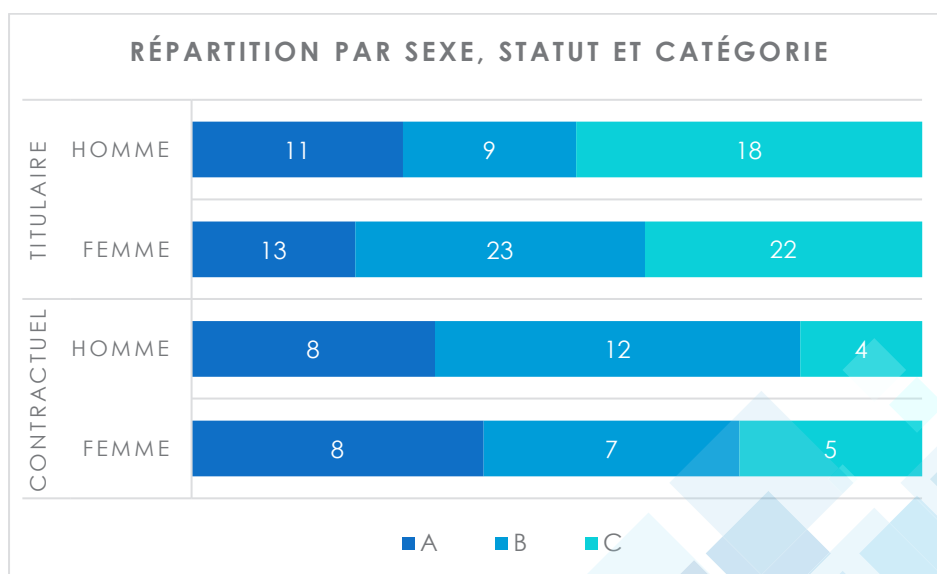
Au 31 octobre 2020, l'effectif interne est fixé à 140 agents, dont les agents mis à disposition, et réparti selon les catégories hiérarchiques suivantes :

	Femme	Homme	Total
A	21	19	40
B	30	21	51
C	27	22	49
Total	78	62	140

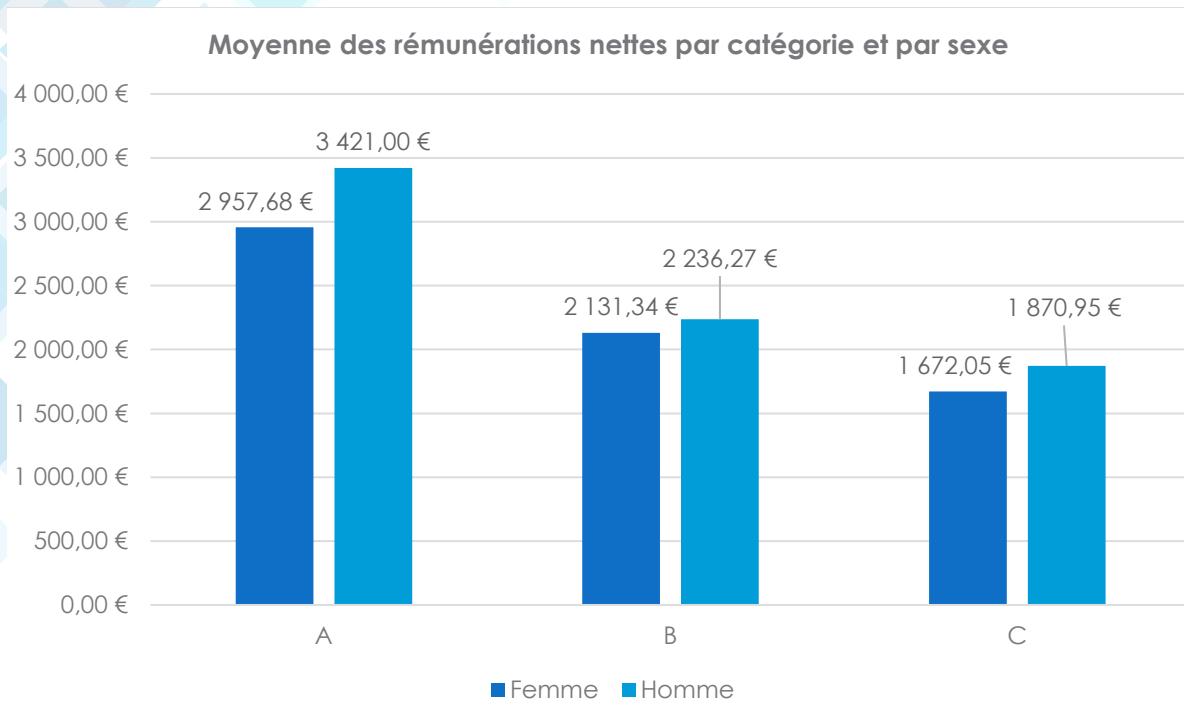
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE



Par rapport au 31 octobre 2019, l'effectif a évolué de 3.7 % (135 agents au 31/10/2019), en raison notamment de l'arrivée d'agents sur des postes vacants. Les femmes représentent 55.71 % de l'effectif total et les hommes 44.29 %. La répartition par catégorie est de 28,57 % pour la catégorie A, 36,43 % pour la catégorie B et 35 % pour la catégorie C.

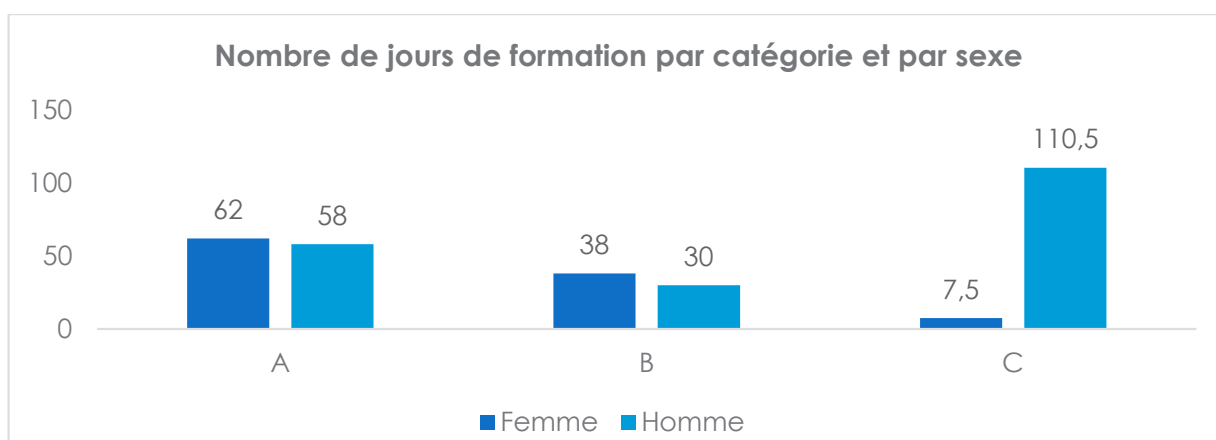
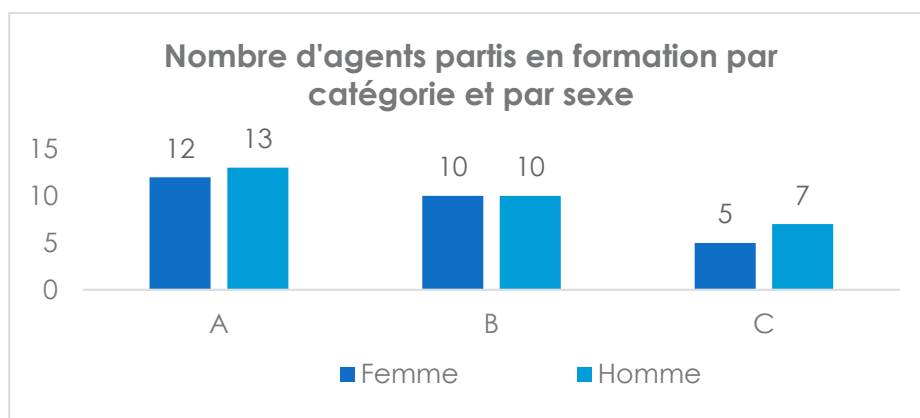


Les agents contractuels représentent 31.43 % de l'effectif total (14.29 % de femmes et 17.14 % d'hommes).



Au 31 octobre 2020, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 463 € pour la catégorie A, 105 € pour la catégorie B et 199 € pour la catégorie C.

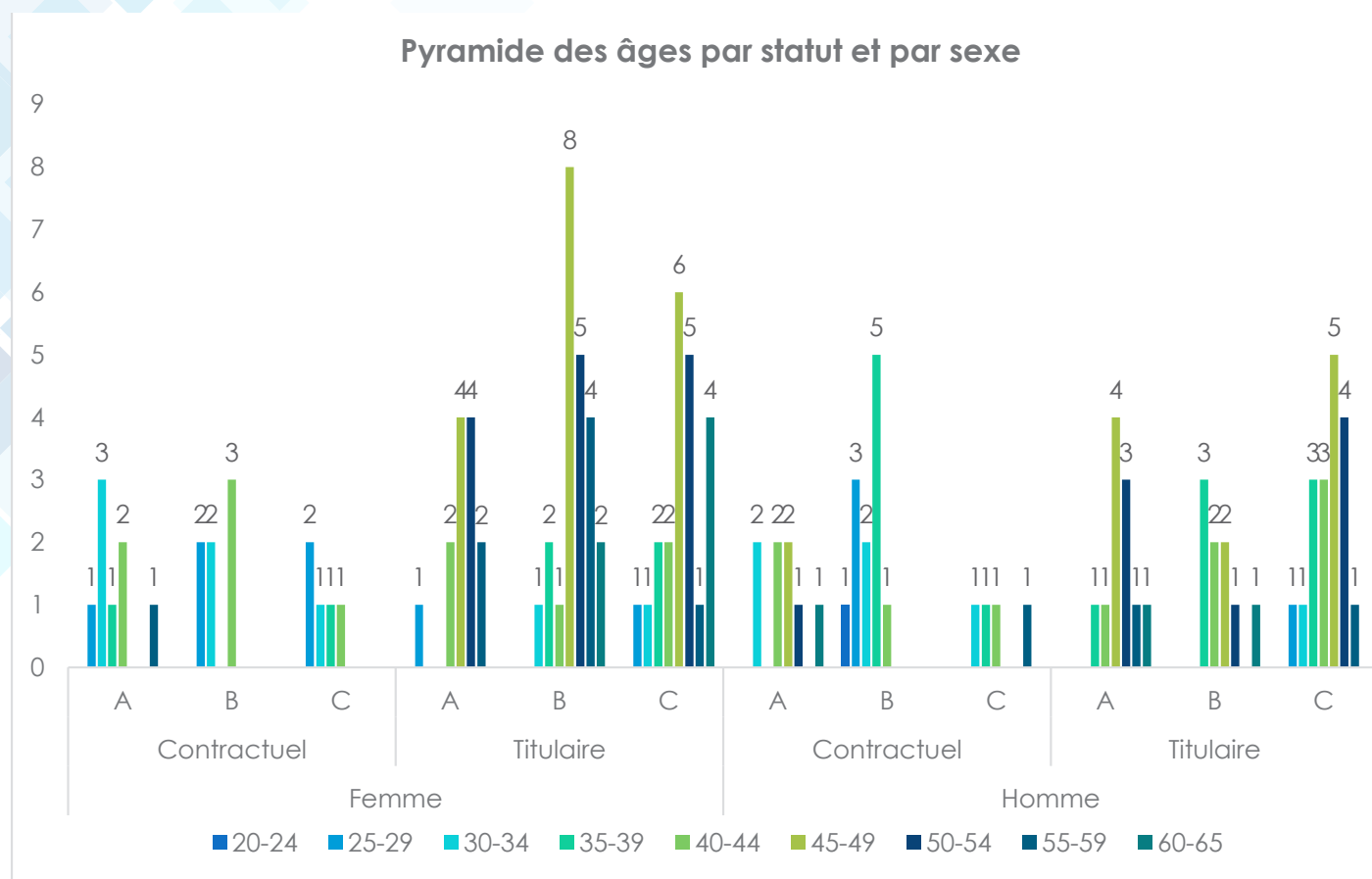
FORMATION DES AGENTS



Au 31 octobre 2020, 57 agents (27 femmes et 30 hommes) ont participé à une formation, toutes filières confondues. La majorité de ces formations s'inscrivent dans le plan de formation 2018/2020 adopté par le Conseil communautaire en décembre 2017. Par rapport au nombre total de formations, 47.37 % ont été suivies par des femmes et 52.63 % par des hommes.

La participation aux formations est moindre par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire entraînant des reports, voire des annulations de formations prévues au plan de formation.

PYRAMIDE DES ÂGES

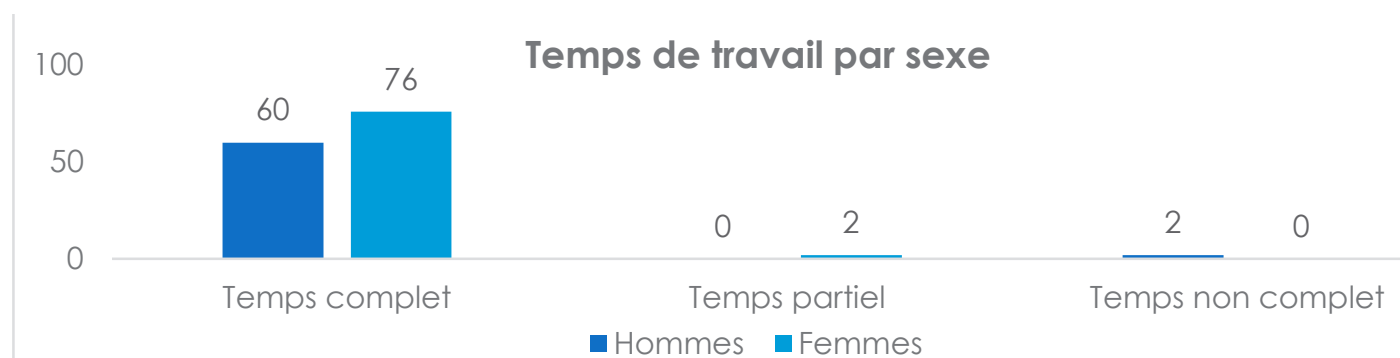


La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 44,27 ans. Celle des femmes se situe à 45,15 ans et celle des hommes à 43,16 ans.

Pour les agents titulaires, la moyenne d'âge des femmes est de 48,36 ans et celle des hommes est de 46,42 ans.

Pour les agents contractuels, la moyenne d'âge des femmes est de 35,85 ans et celles des hommes de 38 ans.

TEMPS DE TRAVAIL



La durée hebdomadaire de service est fixée à 38 heures 45 minutes.

Au 31 octobre 2020, sur un effectif de 140 agents, 2 agents sont à temps partiel de droit à 80 % (1 femme titulaire de catégorie C et 1 femme contractuelle de catégorie A).

2 agents sont à temps non complet à hauteur de 17 heures et 30 minutes hebdomadaires (1 homme titulaire de catégorie C et 1 homme contractuel de catégorie A).

ENCADREMENT

Encadrants	Femmes	Hommes	Total
Codir	7	5	12
Codir élargi	15	15	30

Le Comité de Direction (Codir) est composé de 12 agents (emplois fonctionnels et directeurs), comprenant 11 agents titulaires de catégorie A et 1 agent titulaire de catégorie B.

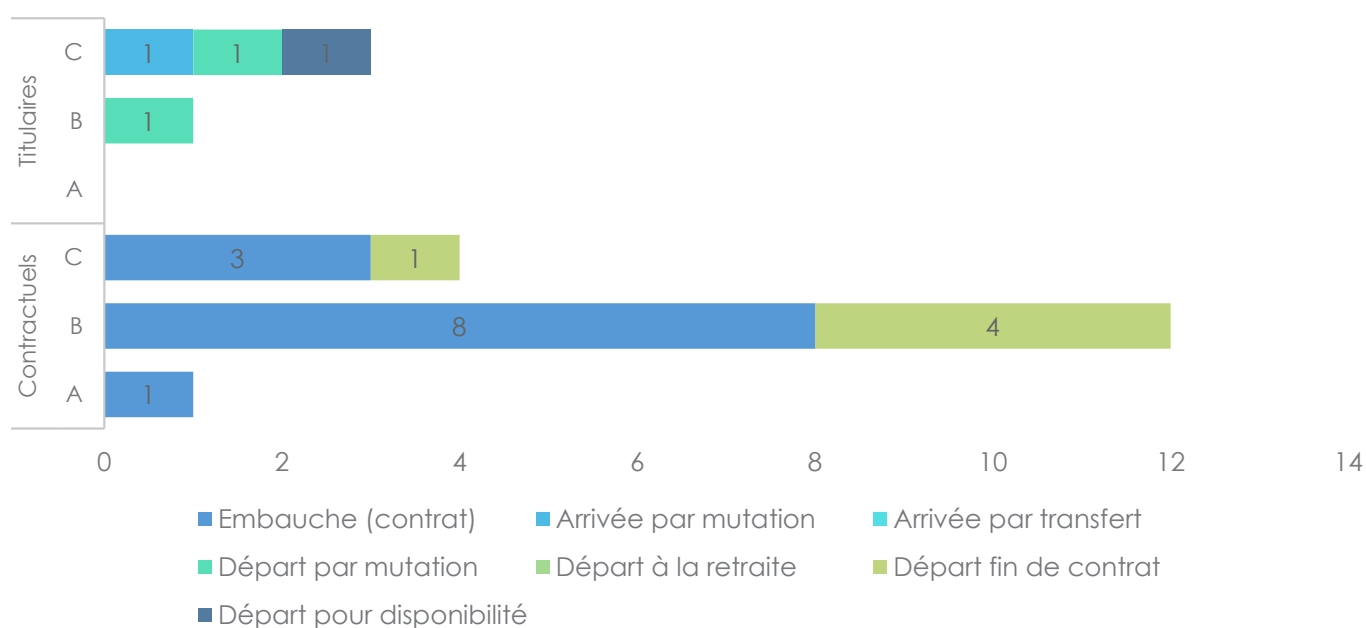
Le Codir élargi (codir + responsables de service) est quant à lui composé de 30 agents, et représenté par autant de femmes que d'hommes.

EMPLOIS FONCTIONNELS

Au 31 octobre 2020, le nombre d'emplois fonctionnels est de 4 (3 hommes et 1 femme). Ces emplois comprennent 1 Directeur Général des Services (homme) et 2 Directeurs Généraux Adjointes des services et 1 Directrice Générale Adjointe des services.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

MOUVEMENTS AU 31 OCTOBRE 2020 PAR STATUT, CATÉGORIE ET MOTIF



Sur la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, il est à noter l'arrivée de 13 agents (7 femmes et 6 hommes) et le départ de 8 agents (3 femmes et 5 hommes).

La majorité de ces arrivées sont sur des postes vacants suite à des départs en cours d'année.

Direction Aménagement du Territoire,
Tourisme et Enseignement Supérieur
01 64 79 25 25

 /agglomelunvaldeseine

 297, rue Rousseau Vaudran
CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

 melunvaldeseine.fr
yourbusinessinmelun.com

15 VIE TERRESTRE



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



2 FAIM «ZÉRO»



1 PAS DE PAUVRETÉ



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

